FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1K High Build Primer/Filler - Buff

Section 1. Identification

Identificateur de produit : 1K High Build Primer/Filler - Buff

Code du produit : PF 636

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Aérosol.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur : Pro Form Products Ltd.
604 McGeachie Drive
Milton, Ontario L9T3Y5

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC 24 Hour Emergency Phone(s):
USA & Canada 800-424-9300
International +1 703 741-5970

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : AÉROSOLS - Catégorie 1
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières ou brouillard. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Section 2. Identification des dangers

Stockage : Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Identificateurs	
Acétone	diméthylcétone, béta-cétopropane; propane-2-one; propanone; propan-2-one; Diméthylcétone; 2-propanone; Quetena de metilo; Esprit pyroligneux; Diméthylformaldéhyde; Diméthylcétal	≥15 - ≤40	CAS: 67-64-1	
Propane	Propyl hydride; n-Propane; Dimethyl methane; E 944; HC-290; R290; PROPYL HYDRID; Normal propane; liquefied petroleum gas; Propagas; n-propana	≥10 - ≤30	CAS: 74-98-6	
Acétate d'isobutyle	iso-butylacétate; acétate d'isobutyle; Acetate d'isobutyle	≥7 - ≤13	CAS: 110-19-0	
Titane, dioxyde de	dioxyde de titane; titane (dioxyde de)	≥5 - ≤10	CAS: 13463-67-7	
Isobutane	2-méthylpropane; alcool isobutylique	≥5 - ≤10	CAS: 75-28-5	
Méthyl isobutyl cétone	4-méthylpentan-2-one; Hexone; 4-méthylpentane-2-one; isobutylméthylcétone; 4-méthyl-2-pentanone; MIBK; 4-méthyl-2-oxopentane; 2-méthylpropyl (méthyl)cétone; 2-méthyl-4-pentanone; Methyl-isobutyl-cetone	≥5 - ≤10	CAS: 108-10-1	
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	3-éthoxypropionate d'éthyle; Éthoxy-3 propionate d'éthyle	≥1 - ≤5	CAS: 763-69-9	
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Acétate de méthoxypropan-2-ol; Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol; acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; Acétate de 2-(1-méthoxy)propyle; 1-méthoxy-2-propylacétate; acétate de 1-méthoxy-2-propyle; acétate de l'éther méthylique de propylèneglycol	≥1 - ≤5	CAS: 108-65-6	
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas; pétrole, hydrotraité; naphta lourd, hydrotraité	≥0.5 - ≤1.5	CAS: 64742-48-9	
Éthylbenzène	Ethylbenzène	≥0.1 - ≤1	CAS: 100-41-4	

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges

Section 4. Premiers soins

évanouissement

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

pas respirer les poussières ou brouillard. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Acétone	**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 750 ppm. TWA 8 heures: 500 ppm. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025)** TWA 8 heures: 250 ppm. STEL 15 minutes: 500 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 250 ppm. STEL 15 minutes: 500 ppm. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** VEMP 8 heures: 250 ppm. VECD 15 minutes: 500 ppm. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 1200 mg/m³. OEL 15 minutes: 1800 mg/m³. OEL 8 heures: 500 ppm. OEL 15 minutes: 750 ppm.
Propane	**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 1250 ppm. TWA 8 heures: 1000 ppm. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025)** Appauvrissement en oxygène [asphyxiant] , Potentiel explosif. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** Appauvrissement en oxygène [asphyxiant] , Potentiel explosif. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** Appauvrissement en oxygène [asphyxiant] , Potentiel explosif. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 1000 ppm.
Acétate d'isobutyle	**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 188 ppm. TWA 8 heures: 150 ppm. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025) [acétate de butyle, tous les isomères]** STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [acétates de butyle, tous les isomères]** STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Acétates de butyle]** VECD 15 minutes: 150 ppm. VEMP 8 heures: 50 ppm. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 150 ppm. OEL 8 heures: 713 mg/m³.
Titane, dioxyde de	**CA Saskatchewan Provincial (Canada,**

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	4/2021) STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 10 mg/m³. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025)** Carc 2B. TWA 8 heures: 10 mg/m³. Remarques: The 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 10 mg/m³. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme: particules totales. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 10 mg/m³.
Isobutane	**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]]** STEL 15 minutes: 1250 ppm. TWA 8 heures: 1000 ppm. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [butane]** STEL 15 minutes: 1250 ppm. TWA 8 heures: 1000 ppm. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025) [butane, tous les isomères]** Potentiel explosif. STEL 15 minutes: 1000 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Hydrocarbures aliphatiques gazeux (Butane, tous les isomères)]** Potentiel explosif. STEL 15 minutes: 1000 ppm. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [gaz d'hydrocarbures aliphatiques, alcane (C2-C4)]** OEL 8 heures: 1000 ppm. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** VECD 15 minutes: 1000 ppm.
Méthyl isobutyl cétone	**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 75 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025)** Carc 2B. TWA 8 heures: 20 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 20 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** C3. VEMP 8 heures: 20 ppm. VECD 15 minutes: 75 ppm. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 205 mg/m³. OEL 8 heures: 50 ppm. OEL 15 minutes: 75 ppm. OEL 15 minutes: 307 mg/m³.

Section 8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Éthoxy-3 propionate d'éthyle	**CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 300 mg/m³. TWA 8 heures: 50 ppm.
Acétate de l’éther monométhylique du propylène glycol	**CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025)** TWA 8 heures: 50 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 270 mg/m³. TWA 8 heures: 50 ppm.
Éthylbenzène	**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 125 ppm. TWA 8 heures: 100 ppm. **CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2025)** Carc 2B. TWA 8 heures: 20 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 20 ppm. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** C3. VEMP 8 heures: 20 ppm. **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 100 ppm. OEL 8 heures: 434 mg/m³. OEL 15 minutes: 543 mg/m³. OEL 15 minutes: 125 ppm.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d’exposition n’est connu.

Contrôles d’ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu’une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Beige.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non applicable.

Point de fusion et point de congélation : Techniquement impossible à mesurer

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Non applicable.

Point d'éclair : Vase clos: -104.39°C (-155.9°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Seuil minimal: 1.2%
Seuil maximal: 12.8%

Tension de vapeur : 126.6 kPa (949.56 mm Hg)

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Densité : 0.85 g/cm³

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Miscible avec l'eau : Oui.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation : 280°C (536°F)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Température de décomposition : Non applicable.

Chaleur de combustion : 24.41 kJ/g

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Acétone	**Rat - Orale - DL50** 5800 mg/kg Effets toxiques: Comportemental - Temps de sommeil altéré (y compris la modification du réflexe de redressement) Comportemental - Tremblements **Lapin - Cutané - DL50** 2001 mg/kg **Rat - Inhalation - CL50 Vapeur** 21 mg/l [4 heures]
Acétate d'isobutyle	**Rat - Orale - DL50** 13400 mg/kg **Lapin - Cutané - DL50** >17400 mg/kg
Isobutane	**Rat - Inhalation - CL50 Vapeur** 658000 mg/m³ [4 heures]
Méthyl isobutyl cétone	**Rat - Orale - DL50** 2080 mg/kg **Rat - Inhalation - CL50 Vapeur** 16.4 mg/l [4 heures]
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	**Rat - Orale - DL50**

Section 11. Données toxicologiques

	3200 mg/kg Effets toxiques: Comportementale - Ataxie **Rat - Mâle - Cutané - DL50** 4080 mg/kg
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	**Rat - Orale - DL50** 8532 mg/kg **Lapin - Cutané - DL50** >5 g/kg
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	**Rat - Orale - DL50** >6 g/kg
Éthylbenzène	**Rat - Orale - DL50** 3500 mg/kg Effets toxiques: Foie - Autres changements Rein et uretère et vessie - Autres changements **Lapin - Cutané - DL50** >5000 mg/kg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Acétone	**Lapin - Peau - Léger irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg **Lapin - Peau - Léger irritant** Quantité/concentration appliquée: 395 mg
Acétate d'isobutyle	**Lapin - Peau - Léger irritant** Quantité/concentration appliquée: 500 mg
Méthyl isobutyl cétone	**Lapin - Peau - Léger irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	**Lapin - Peau - Léger irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg
Éthylbenzène	**Lapin - Peau - Léger irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 15 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Acétone	**Humain - Yeux - Léger irritant** Quantité/concentration appliquée: 186300 ppm **Lapin - Yeux - Léger irritant** Quantité/concentration appliquée: 10 uL **Lapin - Yeux - Modérément irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 20 mg **Lapin - Yeux - Hautement irritant** Quantité/concentration appliquée: 20 mg
Méthyl isobutyl cétone	**Lapin - Yeux - Modérément irritant** Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 100 uL **Lapin - Yeux - Hautement irritant** Quantité/concentration appliquée: 40 mg

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Acétone	-	-	A4
Titane, dioxyde de	2B	-	A3
Méthyl isobutyl cétone	2B	-	A3
Éthylbenzène	2B	-	A3

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Acétone	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acétate d'isobutyle	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Méthyl isobutyl cétone	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Éthylbenzène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
PF HIGH BUILD PRIMER BUFF 425G 20OZ	16051.1	5098.2	N/A	173.2	N/A
Acétone	5800	2001	N/A	21	N/A
Acétate d'isobutyle	13400	N/A	N/A	N/A	N/A
Isobutane	N/A	N/A	N/A	658	N/A
Méthyl isobutyl cétone	2080	N/A	N/A	16.4	N/A
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	3200	4080	N/A	N/A	N/A
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	8532	N/A	N/A	N/A	N/A
Éthylbenzène	3500	N/A	N/A	11	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Acétone	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* 10 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Chronique - NOEC - Eau de mer** Algues - Green algae - *Ulva pertusa* 4.95 mg/l [96 heures] Effet: Reproduction **Aiguë - CE50 - Eau de mer** Algues - Green algae - *Ulva pertusa* 20.565 mg/l [96 heures] Effet: Reproduction **Chronique - NOEC - Eau douce** Crustacés - Daphnie - *Daphniidae* 0.016 ml/l [21 jours] Effet: Population **Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Guppy - *Poecilia reticulata* Âge: 4 à 12 mois; Taille: 2 à 10 cm; Poids: 0.5 à 14 g 5600 ppm [96 heures] Effet: Mortalité
Titane, dioxyde de	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 1 à 14 jours >1000 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité
Méthyl isobutyl cétone	**Aiguë - CL50 - Eau douce**

Section 12. Données écologiques

	Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* Âge: 29 jours; Taille: 21 mm; Poids: 0.141 g 505 mg/l [96 heures] Effet: Mortalité **Chronique - NOEC - Eau douce** Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* 78 mg/l [21 jours] Effet: Comportement **Chronique - NOEC - Eau douce** Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* - Embryon Âge: <24 heures 168 mg/l [33 jours] Effet: Mortalité
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	**Aiguë - CL50** OECD [Poisson, essai de toxicité aiguë] Poisson 45.3 à 55.3 mg/l [96 heures]
Éthylbenzène	**Aiguë - CL50 - Eau de mer** Crustacés - Brine shrimp - *Artemia sp.* - Nauplius Âge: 2 à 3 13.3 mg/l [48 heures] Effet: Mortalité **Aiguë - CE50 - Eau douce** Algues - Green algae - *Raphidocelis subcapitata* 3600 µg/l [96 heures] Effet: Population

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	OECD [Biodégradabilité facile - Essaie de dégagement de CO_2] 80% [13 jours] - Facilement

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	-	-	Facilement
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Acétone	-0.23	-	Faible
Propane	1.09	-	Faible
Acétate d'isobutyle	2.3	-	Faible
Isobutane	1.09	-	Faible
Méthyl isobutyl cétone	1.9	-	Faible
Éthoxy-3 propionate d'éthyle	1.47	-	Faible
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	1.2	-	Faible
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)	-	10 à 2500	Élevée

Section 12. Données écologiques

Éthylbenzène	3.6	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aérosols, inflammables
Classe de danger relative au transport	2.1 	2.1 	2.1 	2.1 
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.13-2.17 (Classe 2).

Classification pour le DOT : **Quantité à déclarer** 11265.2 lb / 5114.4 kg [1589.5 gal / 6017 L]. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: propane; acétate de butyle (tous les isomères); butane (tous les isomères); méthylisobutylcétone; acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol; distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 8/20/2026

Date d'édition/Date de révision : 8/20/2026

Date de publication précédente : 8/20/2026

Version : 1.05

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD = Règlement sur les produits dangereux
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.
Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.